

1633_0022.jpg

22 *M. DC. XXXIII.*

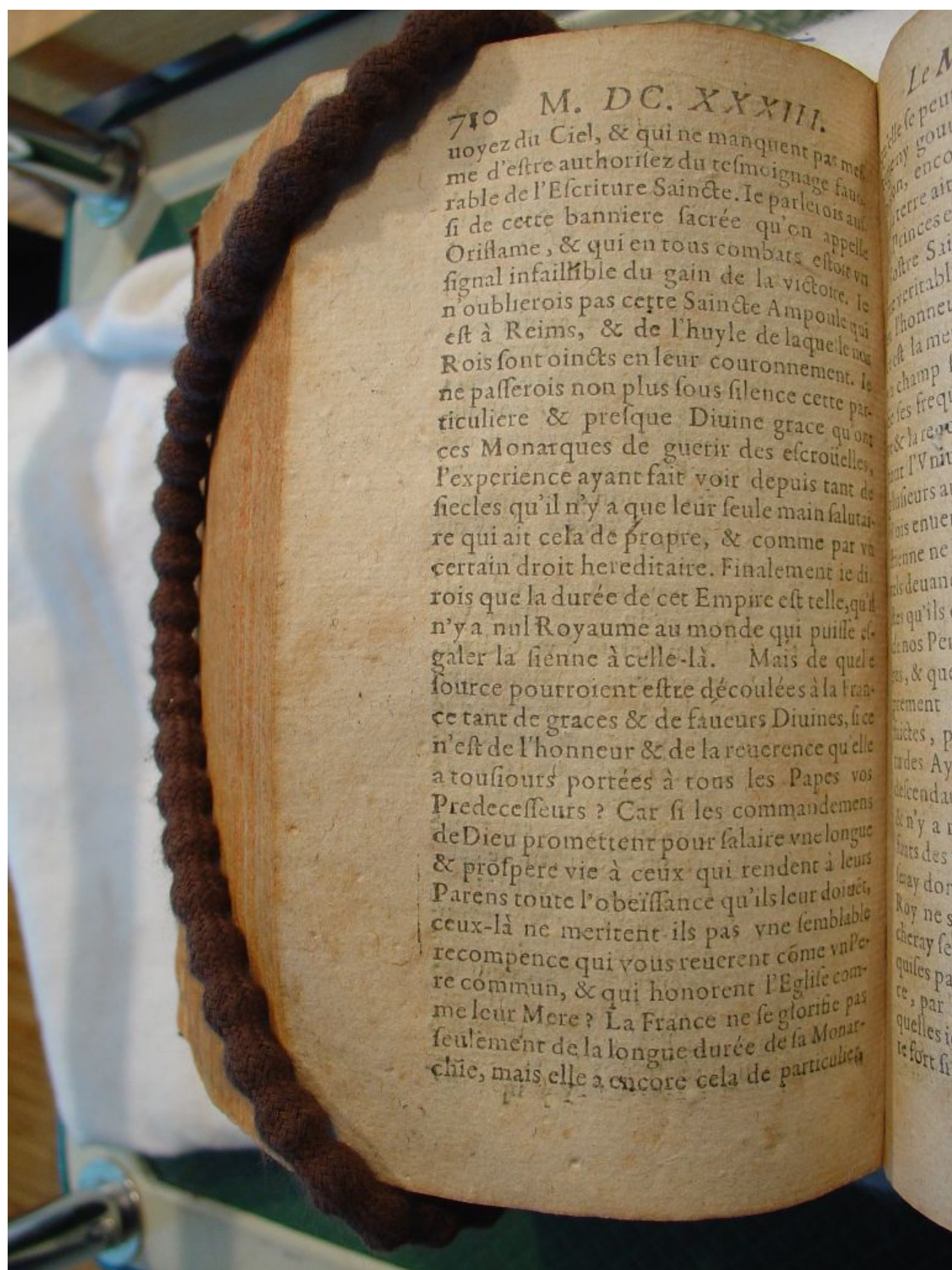
entre plusieurs & bien souvent contrélutée par les Gouverneurs des Prouinces maritimes qui pretendoient auoir droit d'Admirauté en leur Gouvernement : c'est pourquoy la navigation ne s'est iamais accreüe ny auantagée sous les Admiraux, & tant s'en faut, qu'elle en a receu de grands troubles & incommoditez, sans qu'on ait entrepris par cy-deuant d'y mettre la main à bon escient.

Ceste grande œuvre estoit reseruée au Roy, qui deuoit lauer ceste vieille tache de la gloire de ses deuanciers, & reparer par sa prudence & par son bon heur l'iniure faite à la nature par vn si long & opiniastre mespris des faueurs qu'elle a si largemēt respandues sur nos costes.

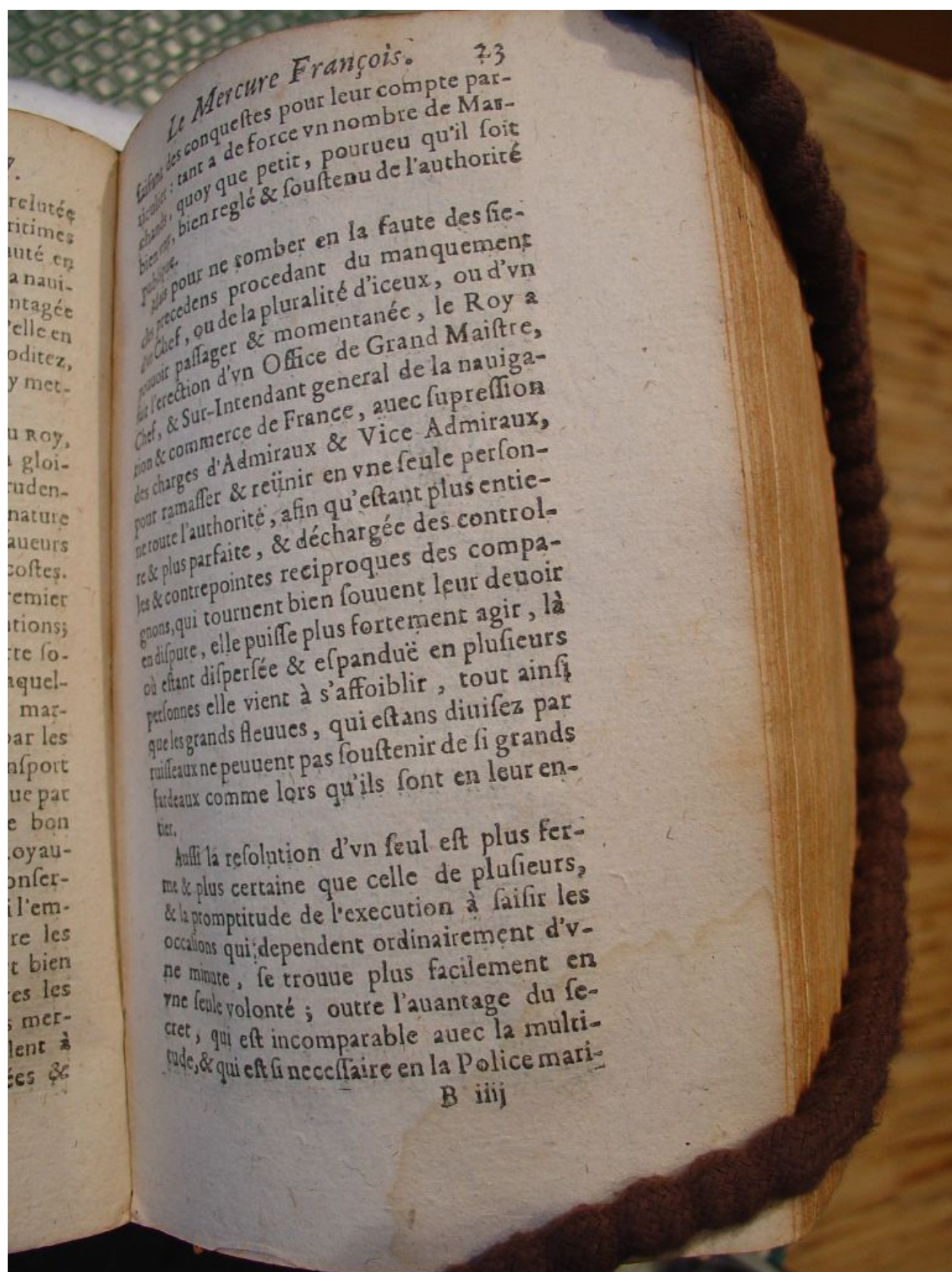
C'est pourquoy pour donner le premier branle à ses saintes & glorieuses intentions, il a commencé par le project d'une forte société & compagnie par le moyen de laquelle les amas & emplois des denrées & marchandises de France ne se faisans que par les François, & pour les François, & le transport aux Pays estrangers, ne se faisant aussi que par eux, & pour eux, on verra bientôt le bon marché & l'opulence resfleuir en ce Royaume, & la vigueur d'iceluy retenuë & conseruée comme par vne espece de digue qui l'empeschera de s'escouler & espandre, entre les mains estrangeres, ainsi que scauent fort bien practiquer les Anglois, & plus encores les Holandois, qui font des compagnies mercantiles si puissantes qu'elles ressemblent à des Republiques, dressans des armées &

Le
faisant des
ticulier : ta
chands, qu
bien vny, bi
publique.
Mais po
des preced
d'un Chef
pouoir pa
fait l'erec
Chef, &
tion & co
des charg
pour ram
ne toute l
re & plus
les & cor
gnons, q
en dispu
où estar
personn
que les
ruisseau
fardeau
tier.
Auf
me &
& la p
occali
ne m
yne se
cret,
eude,

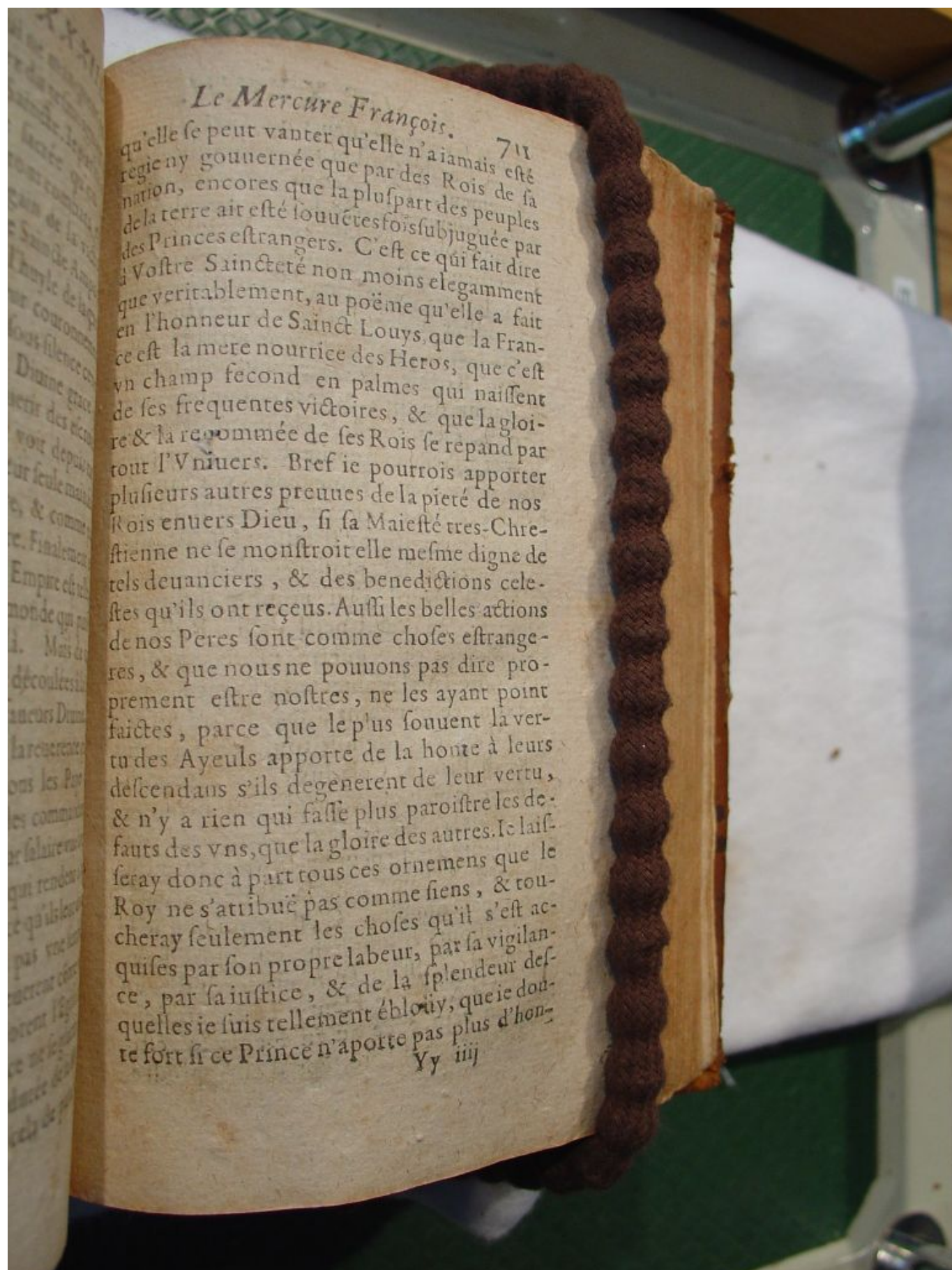
1633_0710.jpg



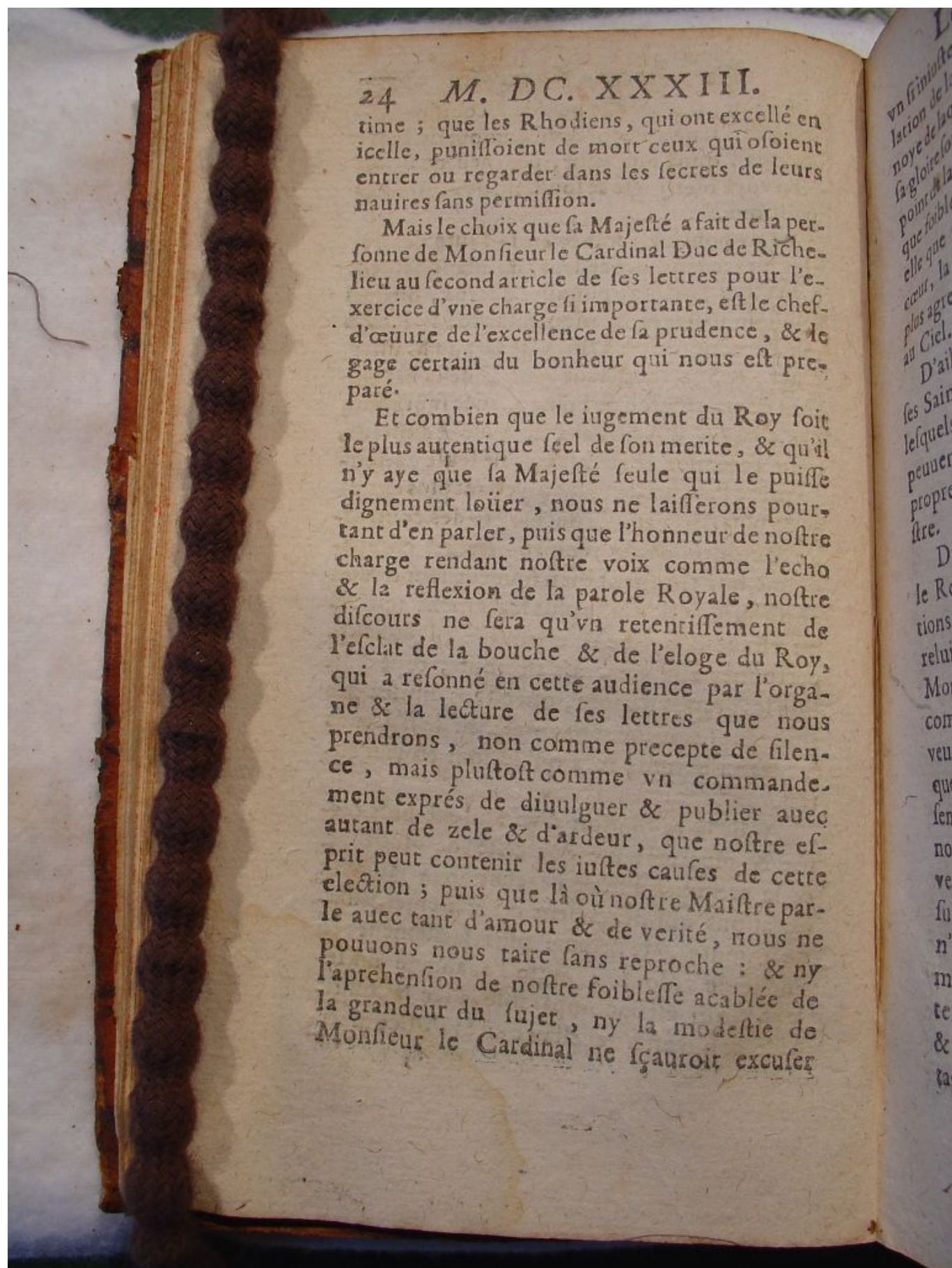
1633_0023.jpg



1633_0711.jpg



1633_0024.jpg



24 M. DC. XXXIII.

time ; que les Rhodiens, qui ont excellé en icelle, punissoient de mort ceux qui osoient entrer ou regarder dans les secrets de leurs nauires sans permission.

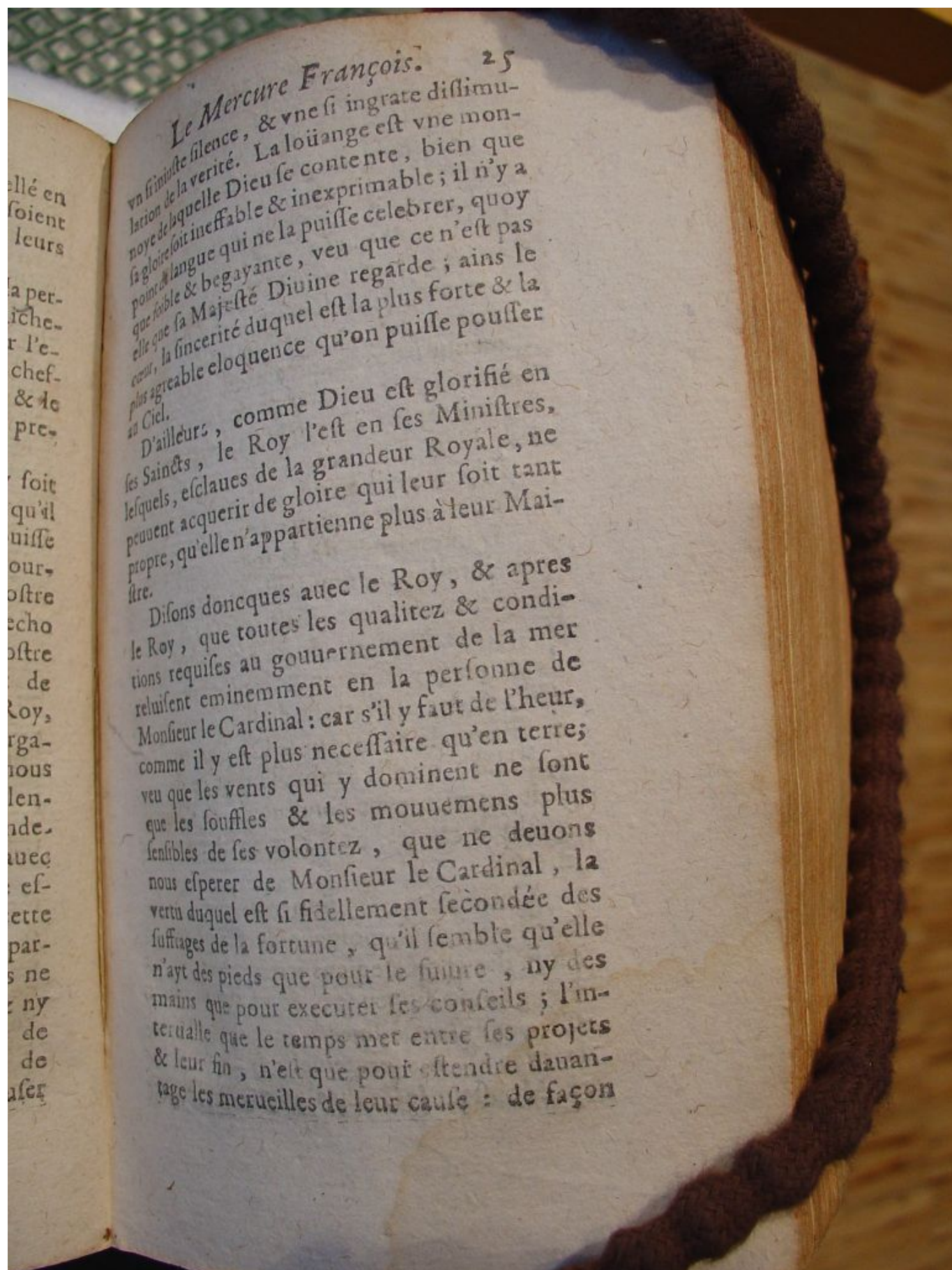
Mais le choix que sa Majesté a fait de la personne de Monsieur le Cardinal Duc de Richelieu au second article de ses lettres pour l'exercice d'une charge si importante, est le chef-d'œuvre de l'excellence de sa prudence, & le gage certain du bonheur qui nous est préparé.

Et combien que le iugement du Roy soit le plus autentique seal de son merite, & qu'il n'y aye que sa Majesté seule qui le puisse dignement louer, nous ne laisserons pourtant d'en parler, puis que l'honneur de nostre charge rendant nostre voix comme l'écho & la reflexion de la parole Royale, nostre discours ne sera qu'un retentissement de l'esclat de la bouche & de l'eloge du Roy, qui a resonné en cette audience par l'organe & la lecture de ses lettres que nous prendrons, non comme precepte de silence, mais plustost comme un commandement exprés de diuulguer & publier avec autant de zele & d'ardeur, que nostre esprit peut contenir les iustes causes de cette election ; puis que là où nostre Maistre parle avec tant d'amour & de verité, nous ne pouuons nous taire sans reproche : & ny l'aprehension de nostre foiblesse acablée de la grandeur du sujet, ny la modestie de Monsieur le Cardinal ne scauroit excuser

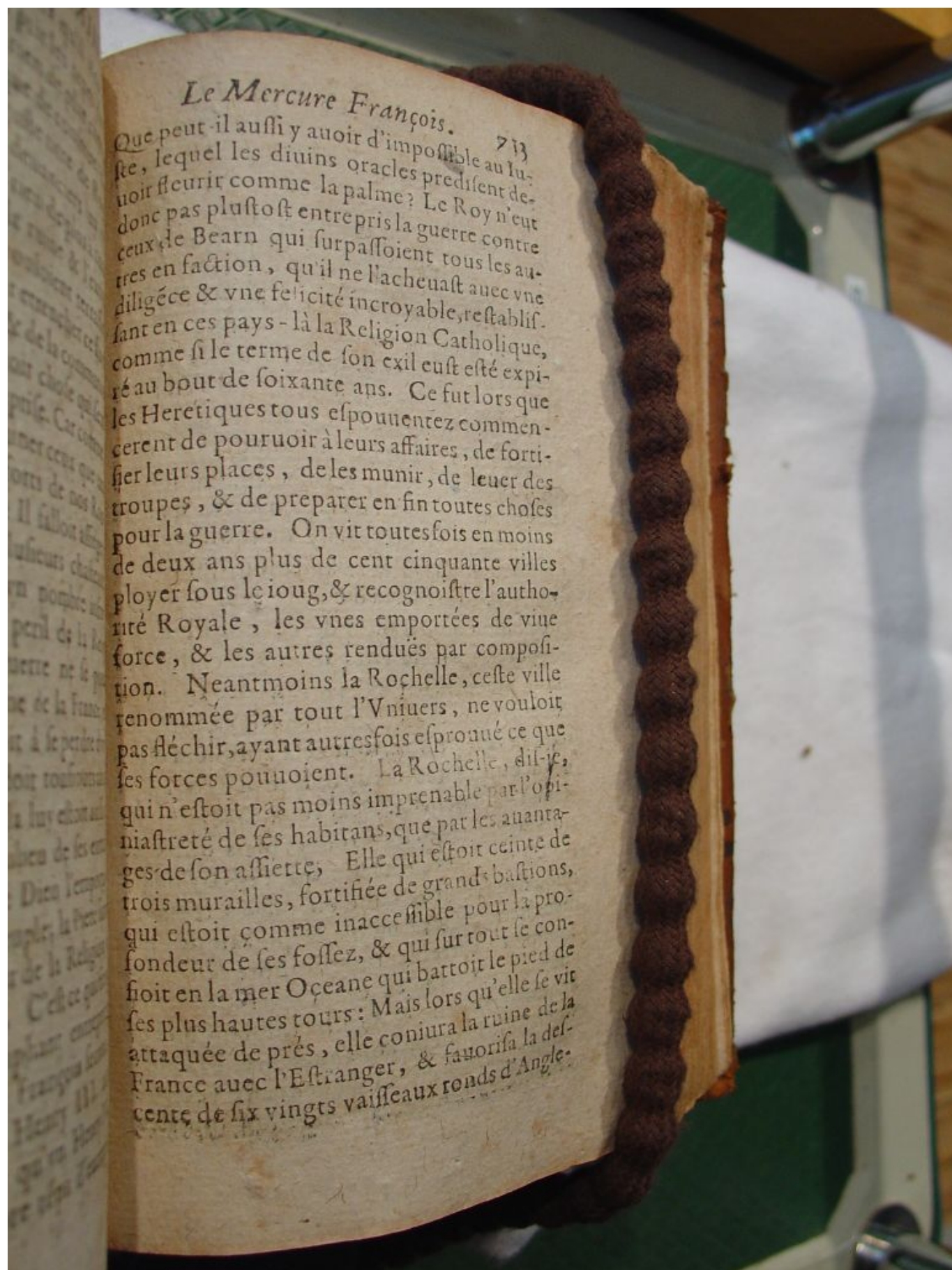
1633_0712.jpg



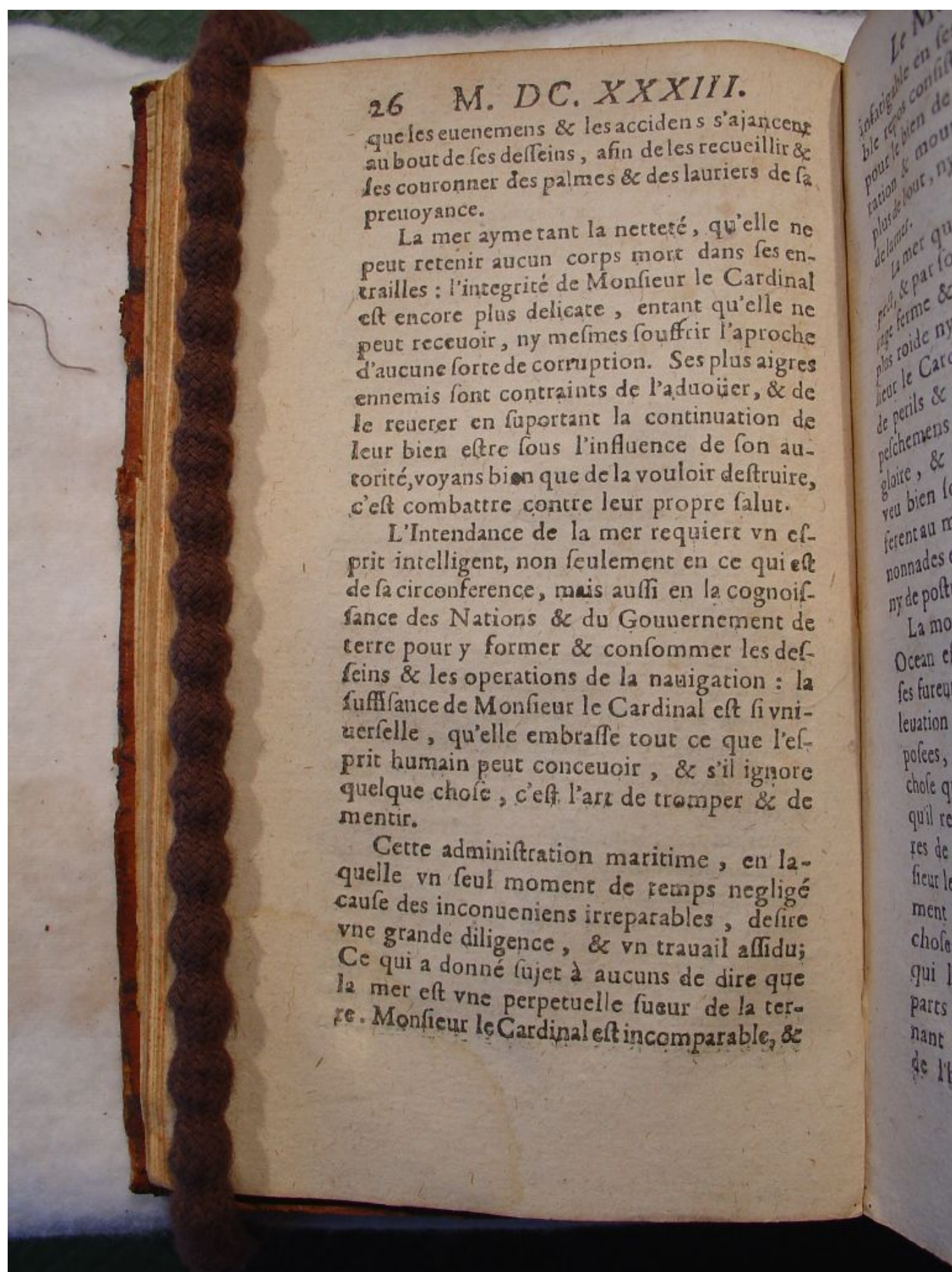
1633_0025.jpg



1633_0713.jpg



1633_0026.jpg



1633_0714.jpg



Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan